

Département de la Corrèze  
**COMMUNE DE BRANCEILLES**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Mardi 28 Juillet 2025 à 20H30**

**Présents :** SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1<sup>er</sup> Adjoint) – LEYMAT Philippe (2<sup>ème</sup> Adjoint) – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle - RHODDE Swany – AUZEL David - SOUSTRE Mickaël - TOCABEN Ronald

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :** LACOSTE Guy (Procuration Céline MOURIGAL)

**Absent(e)(s) :**

**Secrétaire de séance :** GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h34 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....  
**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 10 juin 2025.

**ORDRE DU JOUR :**

Voirie 2025 :

- **Choix des travaux et de l'entreprise**

Assainissement :

- **Admission en non-valeur**
- **Convention avec le syndicat BELLOVIC pour l'entretien de la station d'épuration**

Salle des fêtes

- **Utilisation par l'association la vie te sourit**

**QUESTIONS DIVERSES**

.....

**Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025**

Approbation du CR du 10 juin 2025 à l'unanimité

**Choix des travaux et de l'entreprise**

Monsieur Philippe LEYMAT présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres réalisé par Corrèze Ingénierie concernant le programme voirie 2025.

Les entreprises qui ont été consultées pour répondre au programme voirie sont COLAS, POUZOL TP, SPIE BATIGNOLLES, EUROVIA, TISSAJOUX TP.

Seules 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- POUZOL TP : TF (29 560,00€) et TOs (39 270,00€) : 68 830,00 € HT
- SPIE BATIGNOLLES : TF (29 859,23€) et Tos (41 656,41€) : 71 515,64 € HT

Suite au rapport d'analyse l'entreprise POUZOL est l'offre la mieux disante.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise POUZOL

Les membres du Conseil Municipal par délibération décident de retenir à l'unanimité, l'entreprise POUZOL pour la réalisation des travaux du programme voirie 2025

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	
Exprimés	9
Pour	9
Contre	

Monsieur Philippe LEYMAT présente aux membres du Conseil Municipal les différentes options possibles pour finaliser le programme voirie 2025.

R. TOCABEN : Souhaite que les voies revêtues soient priorisées

Travaux sur FERRAND : les travaux de canalisation des eaux d'écoulement nécessitent de rejeter ces eaux vers une parcelle privée, les travaux ne pourront se faire que s'il y a accord du propriétaire.

Les travaux de FERRAND, des chemins du château d'eau et de Tramond seront financés par le budget fonctionnement

Après en avoir débattu il est proposé le tableau des travaux voirie 2025 suivant :

<b>TRANCHE FERME</b>	<b>POUZOL</b>
1-Opération n°1 : VC village les Escures	8 844,00
2-Opération n°2 : VC village de Crauffon	9 632,25
3-Opération n°3 : Cf rte de Claval / rte des Escures Basses	3 784,00
4-Opération n°4 : Cf la Croix de Mission (RD 10) + Cf de Crauffon	4 352,75
5-Opération n°5 : Impasse les Plans	2 947,00
<b>Montant total tranche ferme HT</b>	<b>29 560,00</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>5 912,00</b>
<b>Montant total tranche ferme TTC</b>	<b>35 472,00</b>
<b>TRANCHE OPTIONNELLE</b>	
VC chemin des Escures de la RD 106 à la 1 <sup>e</sup> maison (Option à la TF - Opé 1)	6 819,25
Chemin la Fleurie	6 802,50
VC chemin de Rhodes (de la RD 10 zone en sous-bois)	5 483,50
<b>Montant total tranche optionnelle Base HT</b>	<b>19 105,25</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>3 821,05</b>
<b>Montant total tranche optionnelle Base TTC</b>	<b>22 926,30</b>
<b>Montant total : tranche ferme + tranche optionnelle H.T</b>	<b>48 665,25</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>9 733,05</b>
<b>Montant total : tranche ferme + tranche optionnelle TTC</b>	<b>58 398,30</b>

Les membres du Conseil Municipal par délibération décident de valider, à l'unanimité, le tableau de décomposition des 2 tranches de travaux de voirie pour 2025

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	
Exprimés	9
Pour	9
Contre	

Signature du marché le Vendredi 1 août

**VOIES COMMUNAUTAIRES :**

Un classement des voies communautaires est en cours de réalisation par Midi Corrézien ; les communes pourraient être sollicitées pour participer au financement de leur entretien.

Par exemple : la route des Crêtes

**Admission en non-valeur**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une facture de raccordement d'assainissement n'a pas été réglée (175,00€), que le trésorier ne peut faire de recouvrement étant donné que c'est un compte à l'étranger. Cette facture est antérieure au transfert de la compétence à BELLOVIC. Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette non-valeur.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter cette non-valeur de 175,00 € sur le budget principal.

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	
Exprimés	9
Pour	9
Contre	

**PROPOSITION DE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT :**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que nous avons reçu une proposition de convention de la part de BELLOVIC pour l'entretien des abords de la station. Nous avions considéré que 2 passages réalisés par BELLOVIC n'étaient pas suffisants. La convention prévoit de pouvoir réaliser 3 passages complémentaires par l'employé communal financés par BELLOVIC sur la base de 30€ de l'heure.

La SAUR intervient entre Mi-Mai et fin juin et fin août et mi-septembre.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire de signer la convention d'entretien des abords de la station d'assainissement.

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	
Exprimés	9
Pour	9
Contre	

**Délibération n° 2025- : Convention avec la vie te Sourit pour utilisation de la salle des fêtes**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons une demande d'utilisation de la salle polyvalente pour 2 séances de Yoga ; la convention précédente mentionnait 160 € pour les charges à l'année (80 € par séance).

Le conseil est sollicité pour le maintien ou l'augmentation du montant des charges.

Après débat il est proposé au conseil d'augmenter les charges de 20€ à l'année (10€ par séances)

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Mme Le Maire de signer les conventions avec La vie te Sourit avec un montant des charges de 180€ à l'année.

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	2
Exprimés	7
Pour	7
Contre	

### **QUESTION DIVERSES :**

#### **PARTICIPATION SANTE :**

Au mois d'avril nous avions pris une délibération pour la protection des agents sur la partie complémentaire prévoyance sur un montant de 17,50 € de participation mensuelle de la commune. A partir de janvier 2026, la commune aura l'obligation de participer à la partie complémentaire santé ; la participation ne peut pas être inférieure à 50% du montant de référence qui est de 30€. En moyenne les participations des communes s'élèvent à 20€.

L'agent devra fournir une attestation de labellisation de sa mutuelle.

#### **BALLADE SECRETE :**

Madame le Maire rappelle qu'un article élogieux a été fait par la vie corrézienne, ce fut une belle réussite. Un grand merci de la part de l'ensemble du conseil à Swany RHODDE et à l'ensemble des bénévoles qui ont permis de proposer une belle ballade.

L'USEP souhaite utiliser le parcours pour un rassemblement des écoles début octobre.

#### **HARMONIUM :**

L'harmonium a été installé dans l'église, l'estrade a été financée par l'association BPAC. L'association souhaite organiser une manifestation autour de l'harmonium dans l'automne ou fin d'année.

#### **LOCAL de CHASSE :**

Une rencontre a été organisée avec la DDT et les chasseurs. La parcelle sur laquelle le local de chasse pourrait être implanté serait «le communal» (création d'un STECAL dans le PLUI). En tant que personne morale, l'association doit faire appel à un architecte pour le dépôt du permis de construire, et présenter un avant-projet pour mi-septembre pour validation.

L'eau et l'électricité seront prises en charge par l'association de chasse. Mise à disposition du terrain par bail emphytéotique.

#### **INAUGURATION TRAVAUX MUNICIPAUX :**

Nous organiserons une inauguration des différents travaux de la commune (atelier communal, séchoir, école, ...), le 29 août à 16h30 avant la période de réserve électorale en présence du président du conseil départemental et du sous-préfet.

#### **ECOLE :**

Réaménagement de la salle de classe le mardi 5 aout 2025.

Madame le Maire clôture la séance à 23h00

GIBERT Richard : secrétaire de séance